

Allocution du Professeur Salim Daccache s.j.

Recteur de l'Université

**L'Université Saint-Joseph
et ses trois Centenaires**

En la fête de la Saint Joseph

Le mardi 19 mars 2013

Excellences,

Messieurs les Recteurs des universités du Liban,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Ordres et Présidents d'associations professionnelles,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil stratégique de l'Université,

Mesdames et Messieurs les Vice-recteurs, Doyens, Directeurs et Directrices,

Mesdames et Messieurs les enseignants,

Mesdames et Messieurs les représentants du Personnel des Services généraux,

Mesdames et Messieurs les délégués des étudiants,

Mesdames et Messieurs les Présidents de la Fédération et des associations d'Anciens,

Chers amis,

(Introduction)

1. C'est un devoir du cœur que de vous souhaiter la bienvenue, à vous toutes et tous, en cette 138^e fête de l'Université Saint-Joseph. Cette année il y a de la fête dans la fête, puisque nous célébrons les centennaires de trois vaillantes Facultés, les premières Facultés dites « civiles » de l'Université Saint-Joseph, selon l'expression du regretté Père Jean Ducruet⁽¹⁾ : la Médecine et ses 130 ans, le Droit et l'Ingénierie qui accomplissent leur premier centenaire. Par le fait même, nous faisons mémoire aussi des fondateurs de ces trois Facultés ainsi que des responsables qui se sont succédé pour les mener à bon port, malgré les difficultés du siècle passé et celles de ce début du troisième millénaire. Les visages et les personnes changent puisqu'aujourd'hui un nouveau recteur se tient devant vous, succédant à un autre, dans une chaîne de vingt-cinq recteurs depuis 1875, année de la fondation de l'Université. Toutefois, l'esprit, le cœur et la volonté de faire avancer la cause de notre Université, demeurent les mêmes, se transmettant d'une génération à une autre. Dans ce sens, c'est un devoir pour moi que de m'adresser à mon prédécesseur le professeur René Chamussy, recteur émérite, pour lui dire notre reconnaissance d'avoir transmis le flambeau de l'Université dans des conditions remarquables et manifester ma profonde estime au professeur Sélim Abou, recteur émérite, pour avoir donné à l'Université une forte impulsion ressentie jusqu'à nos jours.

(Le sens d'une célébration d'un centenaire : Retour sur le passé, pour mieux comprendre)

2. Chers amis, cette année le thème de la célébration des centennaires s'imposait presque de lui-même.

Afin de donner un sens à ces trois centennaires, il serait judicieux de faire un petit détour par le passé qui n'est pas si simple à cerner. Nous savons que les Jésuites, à la demande des deux patriarches grec-melkite et maronite de l'époque, étaient revenus au Mont-Liban en 1831 pour mettre en place une formation supérieure du clergé sur place. Des projets pour fonder un séminaire pour l'ensemble des Eglises catholiques de la région ne manquèrent pas ; mais aucun n'aboutit avant 1875. Parmi ces projets, celui, en 1838, du Collège Central d'Asie du Père Maximilien Ryllo est significatif de cette période en raison de ses motivations qui peuvent se

(1) Jean Ducruet, s.j., *Les motivations des premières fondations de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth*, Fédération Internationale des Universités Catholiques, Actes du second Symposium du projet : Université, Eglise, Culture : Les Universités Catholiques dans le Monde (1815-1962) Institut Catholique de Paris (23-25 avril 2001) (<http://www.fiuc.org/cms/LIVREAL/Hurtubise%202.pdf>) ; cf. pp. 155-176.

résumer ainsi selon les termes de Jean Ducruet : « *le moyen utilisé par le Saint-Siège pour établir la foi catholique, la fortifier ou la rétablir a toujours été l'éducation de la jeunesse notamment ecclésiastique ; (...) aujourd'hui l'Empire Ottoman se modernise et se libéralise ; cette région est à la disposition de celui qui se rendra maître de l'éducation ; les protestants l'ont compris et sont à l'œuvre* »⁽²⁾. C'est dans ce contexte que les Jésuites de la deuxième mission au Liban ont eu la vision suivante : fonder, à l'appel des autorités romaines, d'une part des Facultés « ecclésiales » pour contrecarrer l'avancée protestante déjà établie à Beyrouth par le Collège Syrien Protestant qui avait instauré dès 1866 divers enseignements et dès 1867, fondé une Ecole de Médecine, puis devenu en 1920 l'Université américaine de Beyrouth et, d'autre part, fonder des Facultés « civiles », la première ayant été la Faculté de Médecine dont l'idée avait déjà surgi en 1872, suivie des deux autres Facultés, celle de Droit et celle d'Ingénierie. Quant au pôle ecclésial, il fut constitué, en plus du Séminaire Oriental inter-rituel de formation des prêtres, de deux autres Facultés, celle de Théologie et celle de Philosophie, sans oublier la Faculté orientale et sa Bibliothèque orientale où l'on apprenait les langues nécessaires à la compréhension de la Bible et de l'Orient. C'est avec toutes ces Facultés que l'« Esprit Université Saint-Joseph » est né et s'est développé, esprit de service de tous, esprit de promotion de l'humain et d'ouverture, esprit de rigueur et d'excellence. Soigner pour un médecin, défendre pour un juriste, construire pour un ingénieur : ce sont les trois fonctions sociales essentielles pour édifier une civilisation. Les trois Facultés civiles, avec les ecclésiales, constituent le patrimoine génétique de l'USJ. Avec ces trois facultés, nous faisons mémoire de la naissance d'un élan et d'une Université, d'un corps de professionnels, d'une société libanaise et de l'entrée du Liban dans l'histoire contemporaine. C'est cela l'Esprit « Université Saint-Joseph ».

(Les trois devoirs du célébrant)

3. Célébrer aujourd'hui ces fondations implique pour nous trois devoirs, sans oublier les leçons à en tirer : un **devoir de reconnaissance**, un **devoir de relecture** de notre passé - non comme un musée mais comme expérience de vie et d'engagement, et enfin un **devoir de fidélité, de continuité d'une mission et de créativité visionnaire**.

(Un devoir de reconnaissance)

4. Ainsi, nous avons aujourd'hui à nous acquitter d'un **devoir de reconnaissance** envers ceux qui ont fondé l'Université de 1875 à 1914, en vertu de la vision de ce qu'allait devenir l'Université Saint-Joseph. Des noms que nous ne connaissons pas ou que nous connaissons peu : des supérieurs jésuites et des recteurs comme Xavier Gautrelet qui a vu l'importance centrale que prenait la ville de Beyrouth en 1870 et qui demanda qu'on y transfère le Collège-Séminaire

(2) Ducruet, *motivations*, p. 157.

de Ghazir; Ambroise Monnot qui, ne connaissant pas l'anglais, réussit quand même auprès des Catholiques des Etats-Unis à collecter entre 1871 et 1875 plusieurs millions de dollars pour acheter le terrain de Beyrouth et construire les bâtiments qui deviendront l'Université Saint-Joseph et son Collège secondaire. Ensuite, Rémi Normand, Jésuite français, ne ménagea aucun effort pour faire aboutir en 1881 l'idée d'une Ecole de Médecine dont les cours commencèrent effectivement en 1883. Cette Ecole devint Faculté en 1888, et pendant des années, des budgets lui furent alloués par la France qui était, tantôt anticléricale à Paris et tantôt cléricale à Beyrouth, selon qu'il s'agissait de défendre ses propres intérêts et de promouvoir la culture française. Jean Ducruet raconte la fondation de la Faculté de Médecine dans les termes suivants (je cite) : « *le souhait de la Compagnie de Jésus d'établir une faculté de médecine à Beyrouth date au moins depuis 1872 ; mais c'est au P. Rémi Normand nommé recteur de l'USJ en 1876 que revient le mérite de l'avoir réalisé. A cet effet, il écrivit le 8 août 1880 son rapport présenté au Gouvernement français touchant à la nécessité d'établir à Beyrouth une école de médecine (...)* »⁽³⁾. Appuyé par le Consul à Beyrouth et de l'Attaché militaire français à Constantinople qui en parla à Léon Gambetta, il reçut le 2 juin 1881 du Ministre des Affaires étrangères français Saint-Hilaire, la réponse positive d'allouer aux Pères jésuites de Beyrouth une importante somme contribuant à la fondation de l'Ecole Supérieure de Médecine aux côtés du Collège secondaire de l'USJ, futur Collège Notre-Dame de Jamhour en 1952. Comment ne pas saluer ici, par souci de fidélité et de reconnaissance, la longue liste des Jésuites chanceliers : Marcel Autefage, Lucien Cattin le Suisse qui a fondé l'Hôtel-Dieu de France, Claudius Chanteur, une force de la nature physique et intellectuelle et les Professeurs Pères Paul Soulerin, Léon Vincent, Hippolyte Marcellier, Michel Gauthier, le célèbre Maurice Collangettes, Jean Corset, Joseph Loiselet et plus proche de nous, les Pères François Dupré-Latour, Pierre Hartmann, Claude Mejasson, Jean de Guilhermier, Alban de Jerphanion, Henri Ketterer et Pierre Madet. C'est un devoir que de saluer aussi la mémoire des Professeurs laïcs qui ont fait le bonheur de la Faculté et ont occupé des postes de chefs de départements comme les Docteurs Elisée Sénès, Henri Nègre, Hippolyte de Brun, Maurice Hache, Marcel Odinet, Eugène Carbonnier, Eraste Langhade, Sami Kuri et bien d'autres constructeurs des professions médicale, juridique et de génie au Liban et au Proche-Orient. Si la Faculté de Médecine et son cursus en pharmacie ont été fondés par des pionniers qui ont donné un sens au partenariat entre la France et le Liban et qui méritent aujourd'hui notre vive estime, il en fut de même des fondateurs des Ecoles de Droit et d'Ingénierie en 1913, en un moment où les relations entre les Ottomans et les Occidentaux ne cessaient de se détériorer et où l'idée d'un Liban indépendant et moderne commençait à émerger. Encore une fois, les Jésuites avaient rêvé de fonder ces deux Ecoles devenues après un temps des Facultés, car une vision réalisée chez eux ne pouvait qu'interpeller une autre vision pour aller plus loin dans leur mission éducative, tant les besoins en matière d'enseignement supérieur étaient grands dans ce Beyrouth de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Toutefois,

(3) Jean Ducruet, *Un siècle de coopération franco-libanaise au service des professions de la santé*, Publications de l'Université Saint-Joseph, 1992, p 3.

dans la démarche faite en vue de cette double fondation, les difficultés étaient innombrables. Le Gouvernement français était désireux de fonder une Ecole française de Droit et une Ecole d'Ingénieurs et son choix se porta sur Beyrouth pour l'implantation d'un tel projet. Normalement les deux volontés auraient dû se rencontrer pour une CO-fondation aisée, comme ce fut le cas pour l'Ecole de Médecine toujours appuyée par la France et fonctionnant dans le respect mutuel des deux références. Toutefois, les conditions mises par l'Association lyonnaise pour le Développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique – noyauté par les anticléricaux et par le Ministère de l'Instruction publique français, otage d'un vote des députés soucieux du rattachement de l'Ecole à la France - étaient irrecevables par les Jésuites : aucun nom de Professeur jésuite ne pouvait figurer sur les papiers ; le directeur devait être nommé par le Ministère et le Chancelier jésuite ne devait s'occuper que des affaires administratives, alors que les dépenses étaient soumises à l'inspection étrangère. Les autorités jésuites officielles rejetèrent, par la voix du Père Cattin, ces conditions en faisant valoir la nécessité d'un minimum d'autonomie et la signature de la convention fut reportée. Jusqu'à la veille du lancement des cours, les Jésuites ont tenu bon et c'est le poids d'un laïc représentant l'Association lyonnaise, Paul Huvelin, qui allait les rassurer et trouver la solution adéquate en donnant au Chancelier le rôle qui lui était dévolu, et en promettant que les noms des Professeurs jésuites seraient visibles et que les candidatures des Professeurs laïcs seraient présentées au Chancelier. Paul Huvelin sera le fondateur laïc de l'Ecole de Droit, et des directeurs laïcs se succéderont de 1913 à 1963. Le 14 novembre fut donnée la leçon inaugurale en présence de trente-et-un étudiants venus de Beyrouth, du Mont Liban et des régions syriennes. Cette date représente en fait pour l'Université et pour la Faculté de Droit plus qu'une date parmi d'autres : elle incarne un esprit de collaboration et une capacité d'entente entre des tempéraments différents, entre des convictions presque opposées mais animées par la volonté des Jésuites de continuer la fondation de leur Université et de ses Facultés civiles et par la volonté des Français d'être présents à travers un corps congréganiste connu pour son sérieux et pour sa détermination. Pour la faculté d'Ingénierie, elle aussi créée en 1913, le devoir de reconnaissance envers les fondateurs sera le même dans la mesure où c'est l'esprit de collaboration et d'entente entre Jésuites et laïcs lyonnais qui présida à sa fondation, les deux maîtres d'œuvre étant Paul Huvelin et Claudius Chanteur. Ces derniers ont profité des aléas rencontrés lors de la fondation de l'Ecole de Droit afin de trouver le terrain commun sur lequel pourra être construite la future Ecole française d'Ingénieurs, ces « capitaines d'industrie » dont toute entreprise commerciale et tout développement ne peuvent se dispenser. Afin que l'Université Saint-Joseph ainsi que les trois Facultés centenaires sachent à qui elles devront toujours manifester leur reconnaissance et envers qui elles devront toujours accomplir leur devoir de fidélité, je dirais que s'il faut être fidèle à des idées et à des valeurs, s'il faut s'attacher aux anciens monuments de pierre qui ont leur valeur et où l'histoire habite et continue à se déployer, il est toutefois nécessaire que cette fidélité soit manifestée à l'égard des personnes qui ont fait et qui font aujourd'hui l'Université, des personnes convaincues que ce qu'elles ont entrepris l'était pour un bien suprême et en vue

de concrétiser des valeurs suprêmes. Comment ne pas saluer à ce moment l'action de l'Association lyonnaise et l'Université de Lyon qui furent les cofondateurs de la Faculté de Droit et de celle d'Ingénierie, aux côtés des Pères jésuites qui ont largement contribué à la mise en place des structures facultaires ? Comment ne pas souligner l'action des laïcs comme Jules Rouvier en faveur de la fondation de la Médecine ? Nous serons fidèles à leur égard en partageant leurs vrais soucis et en vivant et en concrétisant certaines valeurs qu'on doit préserver de l'oubli. C'est ainsi que nous renforçons l'esprit de l'appartenance à notre grande institution universitaire. Ces Maîtres ont fondé ce qu'ils ont désiré et ils ont aimé ce qu'ils ont fondé. Ces fondateurs et les refondateurs qui ont suivi, en ont fait une institution, protégée par des règlements, par des statuts et une Charte, celle de 1975, par le Droit libanais (26 décembre 1961) et des décisions ministérielles reconnaissant tous nos diplômes, mais ce qui est important à souligner c'est qu'ils en ont fait une institution protégée dès le départ par des hommes et des femmes qui ont tout donné afin que vive l'Université Saint Joseph pour le service du bien commun et l'éducation d'un peuple.

(Devoir de relecture de notre histoire)

5. Si le devoir de fidélité est une nécessité pour notre Université aujourd'hui et pour sa vitalité que dire alors d'un autre devoir, celui de **la relecture de notre histoire** afin d'en retenir ses appels et ses leçons pour notre avenir ? Nous savons que la relecture est un outil qui fait partie de la spiritualité et de la pédagogie d'Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites. Comme nous le savons, « *la pédagogie (en référence à Saint Ignace de Loyola) vise le développement de tout l'homme. Elle comprend une formation aux valeurs du respect, de l'ouverture aux autres, au partage de ses dons, à des attitudes authentiques et à la volonté. Cette pédagogie inclut une relecture du vécu qui permet de prendre en compte sa propre expérience ou l'expérience d'un groupe et d'en tirer profit. Cette réflexion sur les expériences personnelles est le point central de cette pédagogie. Chacun est ainsi conduit à accepter les dons personnels, à les développer, mais à accepter aussi les limites et à les dépasser autant que possible* »⁽⁴⁾. C'est pourquoi, en tant qu'institution universitaire portant le label jésuite, nous sommes invités à l'exercice de devoir de relecture. Mais relire quoi, quel passé et quelles données du passé ? Je voudrais dans cette allocution mettre en perspective deux aspects qui ont marqué notre passé : d'une part, les motivations premières qui ont accompagné et justifié la fondation de nos trois Facultés centenaires et d'autre part, certaines options qui ont été prises en 1975. Complétant l'analyse faite par Jean Ducruet dans son ouvrage *Un siècle de coopération franco-libanaise au service des professions médicales*, nous pouvons dénombrer plusieurs motivations qui ont jalonné la fondation des trois Facultés que nous célébrons aujourd'hui. Les motivations que j'ai pu détecter

(4) Denis Delobre s.j., *Commentaire des caractéristiques de la pédagogie ignacienne* (<http://www.cndp-erpent.be/pedagogie%20jesuite.htm>).

et retenir sont au nombre de six : **le service de la jeunesse, la constitution d'un corps de professionnels, la promotion de la société et de son développement, le service du bien commun et public, la défense du catholicisme et de la foi catholique, l'expansion de la francophonie et le service des pays du Proche-Orient**⁽⁵⁾. Les motivations sont consignées par écrit dans les documents de l'époque, mais l'action universitaire a eu de nombreuses conséquences telles que la formation à l'excellence intellectuelle et morale, la conviction que l'enseignement et la recherche ne font qu'un, l'établissement d'un régime civil des libertés et du pluralisme socio-politique, l'impact laissé sur la constitution et le développement moderne de la ville de Beyrouth et même l'appui indirect à l'émergence du Liban moderne. Vous avez sans doute remarqué que le terme « service » est attaché à la raison d'être de l'institution. Une institution tient son leadership de sa capacité d'être au service d'une noble cause telle que l'éducation de la jeunesse. Vous serez d'accord avec moi pour dire que le service est la mesure même de la grandeur et de la noblesse de la mission de l'Université Saint-Joseph. En tout cela, nous n'avons pas honte d'affirmer que notre Université est au service d'une cause, celle d'éduquer à la liberté et à la créativité et de former des hommes et des femmes pour les autres et pour un Liban meilleur et un monde meilleur.

(Le service de la jeunesse)

6. En termes de motivations, retenons quelques-unes parmi celles que nous venons de citer : d'abord **le service de la jeunesse** dans des termes choisis par le rédacteur qui a écrit en 1930 une histoire romancée de l'USJ à l'occasion du premier centenaire de la présence jésuite au Proche-Orient (1831-1931). Il fait remarquer que l'absence d'instituts supérieurs est dommageable pour la jeunesse : « *Le manque de carrières pour le jeune homme au sortir du collège diminue le prix de l'instruction et l'ardeur des élèves pour l'acquérir ; il limite l'action chrétienne du collège sur la société, en resserrant dans d'étroites bornes l'influence des bons sujets qu'il a formés* »⁽⁶⁾. Ce manque a incité les Jésuites et les Français à promouvoir l'enseignement supérieur dans tous les domaines en ouvrant de 1875 à 1913 les Facultés ecclésiastiques et civiles pour accueillir les élèves ayant terminé le cycle des études secondaires, venant non seulement de Beyrouth et du Mont-Liban mais de plusieurs autres villes comme Alep, Damas, Bagdad, Le Caire et Jérusalem. En parcourant l'Histoire de la fondation de la Faculté des Ingénieurs, j'ai bien apprécié le témoignage de Monsieur Rigollot, l'un des membres de l'Association lyonnaise, qui était venu avant la fondation de la Faculté d'Ingénierie, pour s'assurer du niveau scientifique des jeunes Libanais et de celui des établissements scolaires. Il visita à cet effet le Lycée de la Mission laïque, le Collège secondaire de l'USJ, le Collège patriarcal, les Collèges des Frères et de la Sagesse, celui d'Aintoura et l'Ecole israélite. Il

(5) Jean Ducruet les limite à 4 et aux professions médicales. Cf. Jean Ducruet, *Un siècle de coopération franco-libanaise au service des professions de la santé*, Publications de l'Université Saint-Joseph, 1992, p 5.

(6) *Les Jésuites en Syrie, 1831-1931*, plaquette sur la Faculté de Médecine, p. 20.

conclut, après avoir interrogé les élèves de ces établissements, que « *ceux-ci n'étaient nullement inférieurs à leurs camarades de France* »⁽⁷⁾. Avec les directeurs des entreprises, il s'assura que les diplômés « *trouveraient immédiatement des situations avantageuses* ». L'ouvrage en question, *Les Jésuites en Syrie, 1831-1931*, fait référence à des rapports d'inspection français dont le témoignage est précis : « *Il semble que l'étudiant moyen de Beyrouth soit supérieur à l'étudiant moyen de beaucoup de Facultés françaises de médecine* »⁽⁸⁾.

(La formation professionnelle)

7. Si l'ouverture de nouvelles perspectives à la jeunesse après le cycle secondaire était un objectif primordial à atteindre et a été atteint, **la formation professionnelle** était elle aussi une raison suffisante pour fonder nos trois Facultés. Les résultats ne se sont pas fait attendre : environ 2890 médecins ont été diplômés de 1883 à 1983 et plus de 2000 autres depuis 1984, 3850 ingénieurs de 1913 à 1986 et plus 2600 depuis 1987, plus de 4700 juristes de 1913 à 1993 et un millier environ depuis 1994 en plus du millier de diplômés en sciences politiques depuis 1922 jusqu'à nos jours. Ces chiffres montrent que le bilan quantitatif de nos trois Facultés en matière de formation professionnelle est plus qu'élogieux. Les trois Facultés ont aussi œuvré pour promouvoir la formation continue puisque tout au long de leur parcours des centaines de fonctionnaires ottomans, syriens et libanais étaient reçus en leur sein afin d'y recevoir des cours spéciaux dans leur domaine⁽⁹⁾. Cette formation de professionnels qui continue jusqu'aujourd'hui répondait à un manque, sinon à un vide, puisque les premiers médecins praticiens se sont répandus dans les villes et les campagnes, dotés de compétences solides et de larges cœurs. Il est vrai que certains médecins préférèrent s'installer en France ou en Europe, mais la grande majorité d'entre eux demeura sur place au service de l'hygiène publique et de la santé. Messieurs les Docteurs de la Faculté de Médecine, anciens et nouveaux, pensez toujours à cette honorable histoire qu'est la vôtre et qui est source d'inspiration pour nous. Ecoutez ce qui dit le fameux Père et enseignant Maurice Collangettes dans son mémorial de 1913 sur votre faculté et ses diplômés : « *en Syrie, dans les montagnes du Liban, l'heureuse influence de nos anciens est manifeste. Non seulement, ils guérissent, mais ils inculquent les principes de l'hygiène, combattent les préjugés populaires et le charlatanisme, contribuent à élever le niveau intellectuel des classes rurales* »⁽¹⁰⁾.

8. Nos Anciens, le mot est lâché : nos trois Facultés ont longtemps entretenu des rapports très forts avec la communauté de leurs diplômés professionnels et pionniers dans leurs domaines respectifs et ne cessent, à des degrés différents, de compter les Anciens parmi les partenaires

(7) Jean Ducruet, *Livre d'Or (1919-1999)*, Faculté d'Ingénierie, Université Saint-Joseph de Beyrouth, 1999, p. 11.

(8) *Les Jésuites en Syrie, 1831-1931*, plaquette sur la Faculté de Médecine, p. 39.

(9) Jean Ducruet, *Livre d'Or (1919-1999)*, Faculté d'Ingénierie, Université Saint-Joseph de Beyrouth, 1999, p.19.

(10) Maurice Collangettes, *Faculté de Médecine 1889-1908*, Imprimerie catholique, 1909, Epilogue.

actifs et solidaires de leurs institutions et d'accueillir en leur sein les jeunes diplômés comme ils ont été eux-mêmes accueillis. Les anciens sont devenus des ambassadeurs portant et répandant les valeurs acquises pendant les années d'études. Longtemps, on s'est rappelé des quinze premières promotions d'ingénieurs qui se sont attelées à la reconstruction et au développement des infrastructures publiques : des ports, des voies ferrées, des services hydrauliques, des travaux publics, des écoles et des hôpitaux, devenant ainsi les piliers d'une école d'ingénierie qui restera gravée dans la mémoire libanaise et régionale. L'histoire de l'Ingénierie dans cette région c'est vous Messieurs les ingénieurs, c'est à votre Ecole l'ESIB que revient l'honneur de l'écrire ! Les juristes de l'Ecole française de Droit, devenue la Faculté de Droit de l'USJ en 1948, sont les dignes successeurs de l'Ecole de Droit de Béryte érigée en faculté impériale, qui fut du II^e au VI^e siècles le siège du dépôt et de l'affichage des lois et des constitutions impériales pour les provinces d'Orient et un centre d'enseignement du Droit, selon Saint Grégoire le Thaumaturge. Ulpien de Tyr et Papinien originaire de Homs, célèbres juristes romains, avaient encouragé son implantation et le rhéteur Libanius l'avait proclamée *Berytus nutrix legum*, Beyrouth nourrice des Lois. L'école française de Droit devait reprendre cette tradition et marquer pour toujours l'histoire du Droit dans ce pays et dans toute la région du Proche-Orient en assurant la réception, tant législative que jurisprudentielle, du Droit français au Liban dans la perspective d'une méthode comparée, en commençant par l'élaboration du Code des obligations et des contrats, promulgué en 1932, suivie par celle du Code de procédure civile, promulgué en 1933, par celle du Code de commerce, promulgué en 1943, par celle du Code pénal, promulgué en 1943, par celle du Code du travail, promulgué en 1946, par celle du Code de procédure pénale, promulgué en 1948, textes inspirés des textes français mais adaptés à la situation libanaise. Comment ne pas souligner l'initiative du Conseil de cette Faculté et de son directeur français Antoine Mazas, celle d'instituer une licence libanaise en droit en 1944, laquelle selon le Père Ducruet « fut rendue nécessaire pour l'accès à certaines fonctions publiques et pour l'exercice du métier d'avocat » initiative transformée en loi par le gouvernement de l'époque⁽¹¹⁾. La formation juridique fut utilisée au sein de la cité, dans la mesure où d'illustres anciens tels que Michel Chiha, Naji Aboussouan, Salim Takla et Choucri Cardahi avaient élaboré la Constitution libanaise, la constitution pour Takla n'étant pas un ensemble de textes mais une œuvre de création de l'Etat de Droit. Nous ne parlerons pas de la longue marche pour l'Indépendance du Liban à laquelle ont contribué plusieurs anciens de l'USJ. Pour faire court, les Facultés centenaires ont été à la pointe de la formation d'un corps professionnel qui s'est dévoué à traduire le savoir universitaire et les compétences acquises en fin de parcours académique - pour utiliser un terme plus moderne - en une série de réalisations qui sont à la base de l'économie libanaise du savoir, un capital qui a fait et qui fait encore pour tous la fierté du Liban.

(11) Jean Ducruet, *Livre d'Or 1913-1993*, Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques, Université Saint-Joseph de Beyrouth, p. 32.

(Enseignement et recherche)

9. Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'ajouter qu'Enseignement universitaire et Formation professionnelle allaient de pair dans ces Facultés avec la Recherche, qui constitue pour nous le second élément de la trinité qui fait aujourd'hui la mission de l'USJ : l'Enseignement et la Formation, la Recherche et le Service citoyen de la collectivité. La Faculté de Droit s'est toujours distinguée par des grands maîtres de la Recherche : Choucri Cardahi, auteur de *Droit et morale* où il confronte dans une perspective comparée le Droit moderne et la législation islamique au regard de la morale musulmane et de la morale chrétienne. Cardahi qui demeure une autorité dans ce domaine a fait école. Béchara Tabbah, qui dans sa recherche a inventé le concept d'*Harmonie*, et en a fait le fil conducteur de tout Droit et qui dans son ouvrage *Droit politique et humanisme* a tenté d'harmoniser entre les principes de la tradition gréco-latine et ceux des religions chrétienne et islamique. Emile Tyan, célèbre enseignant, est l'auteur de l'Histoire de l'organisation judiciaire en pays d'Islam et de celle des Institutions de Droit musulman qui en firent une figure internationale. Ces noms et d'autres encore comme André Gervais, Pierre Catala, Jean Baz, Pierre Gannagé et Antoine Fattal ont confirmé par leurs œuvres monumentales la mission de la Faculté de Droit en tant que nourricière des Lois et ont développé une tradition de recherche fondamentale et pratique continuée jusqu'à nos jours par des noms prestigieux⁽¹²⁾.

A la Faculté des Ingénieurs, on sait la place qu'ont occupée les laboratoires de chimie industrielle, d'électricité et d'essais mécaniques dans leurs divers cursus et comment ces laboratoires et d'autres encore sont devenus à travers le temps des instruments de tests et de mesures pour les divers travaux de génie au Liban et dans les pays de la région. L'ouvrage *Un siècle....* fit remarquer en 1931 que des laboratoires « ont reçu un complément d'outillage et ont été équipés de manière à effectuer des essais purement industriels »⁽¹³⁾ et le fameux laboratoire d'Essais des matériaux a été sollicité des milliers de fois depuis sa fondation.

Quant à la Faculté de Médecine, elle développa depuis sa fondation et surtout après la Première Guerre mondiale, une série de laboratoires de recherche organisés en instituts antirabique, de Bactériologie et de recherche en chimie et de lutte anti-cancer qui furent pionniers dans le pays. Cette longue tradition de Recherche dans plusieurs domaines de la santé n'a cessé de se développer pour occuper la première place dans notre Université et se conjuguer avec la ferme volonté d'être au service de la santé publique moyennant des conventions et des accords bilatéraux avec les autorités officielles en place... Sans parler de l'éminente, voire l'incontournable place occupée dans la Cité par l'Hôtel-Dieu de France, créé par et pour la Faculté de Médecine en 1923.

(12) Jean Ducruet, *Livre d'Or 1913-1993*, Faculté de Droit des Sciences Politiques et Economiques, Université Saint-Joseph, pp. 34-40.

(13) *Les Jésuites en Syrie*, Plaquette sur la Faculté des Ingénieurs, p. 17.

(Motivation religieuse et compétences professionnelles)

10. Nous n'allons pas nous attarder sur la motivation religieuse et catholique qui animait la Compagnie de Jésus au moment même de la fondation et tout au long de l'histoire de l'USJ. Cette motivation ne s'est jamais affirmée aux dépens de la compétence et du respect fondamental du savoir qui construit l'humanité en nous, mais elle a toujours pris en considération les laïcs collaborateurs, voire fondateurs des institutions de l'USJ. Certes, l'objectif fondamental était de contrer les missions protestantes fondatrices de l'Université américaine de Beyrouth, mais cela a induit une émulation féconde par la fondation de réseaux scolaires et d'institutions universitaires, par la promotion des savoirs et des compétences, non point par l'exclusion ou par la diffamation. Je voudrais illustrer cette émulation par une anecdote rapportée par le Père M. Jullien précité : « *Un ministre du culte protestant, en route pour Saïda à la fin du 19^e siècle, est interrogé par son ami sur le but de son voyage. Il répond : « je vais ouvrir deux écoles. »- Comment deux ?- « Oui deux. Dès que j'aurai établi la mienne, les Jésuites viendront fonder la leur »*⁽¹⁴⁾. Par ailleurs, même si les enseignants et les étudiants étaient sollicités pour la pratique religieuse il n'y eut jamais de mesures coercitives contre des personnes qui sortaient du rang. Nous le savons bien : si les chrétiens étaient majoritaires parmi les étudiants des Facultés et du Collège secondaire, le nombre d'étudiants musulmans était assez substantiel pour que les Pères jésuites se réunissent au début du XIX^e siècle afin d'étudier l'attitude à adopter envers eux et leur demander de mieux connaître leur religion et de mieux la pratiquer. Je voudrais citer encore une fois le Père Collangettes qui résume bien ce qui était demandé aux étudiants en médecine et qui peut être généralisé à tous les étudiants, y compris de nos jours: « *dans une collectivité d'étudiants, ce n'est pas tout d'exciter l'activité intellectuelle et l'initiative, par des examens, des bibliothèques largement ouvertes, des conférences libres. Il faut aussi former l'homme de bien que doit être le médecin. Il faut sauvegarder les principes religieux, développer le sens moral, infuser l'habitude de la charité. L'Administration de la Faculté a tenu à l'honneur de ne pas faillir à ce devoir »*⁽¹⁵⁾. C'est dans ce cadre que La Charte de l'Université Saint-Joseph, rédigée et votée en 1975 reprend cette vérité en confiant à la Compagnie de Jésus l'animation spirituelle de l'Institution, en exigeant une plus grande rigueur dans la formation éthique et morale de l'étudiant et dans le comportement de chacune et de chacun. D'autre part, la réussite de l'œuvre universitaire commune entre la Compagnie de Jésus et la France, jadis anticléricale et aujourd'hui laïque « *tint du fait - comme le dit le Père Ducruet - que certains objectifs étaient communs, comme le service de la francophonie et la présence économique française, et que les autres n'étaient pas totalement contradictoires. Parmi ces objectifs communs, il faut mentionner le développement de l'instruction et le service des professions ;*

(14) Michel Jullien, *La Nouvelle Mission de la Cie de Jésus en Syrie*, deux volumes chez Mame (1898), cf. second volume, p. 265.

(15) Henri Awit, in *USJinfo*, février 2013, Collangettes, p. 16.

*parmi les autres, il faut mentionner une laïcité muée en liberté de conscience »⁽¹⁶⁾. Ne peut-on pas voir dans cette phrase la prémisse des propos du regretté pape Jean-Paul II à savoir que « *le Liban est plus qu'un pays : c'est un message de liberté et de pluralisme* »⁽¹⁷⁾.*

(Fondation universitaire et service public)

11. Afin de clore ce chapitre sur notre devoir de relecture de quelques aspects du temps passé, surtout ceux concernant nos Facultés centenaires, je voudrais m'attarder quelque peu sur l'une des motivations ou plutôt sur l'un des résultats de toute une pratique : il s'agit du lien intime entre la fondation des trois Facultés aujourd'hui centenaires et la volonté de renforcer le service public, de faire émerger le bien commun et de contribuer à la construction progressive de l'Etat libanais. Il est évident que le Liban avait besoin d'une capitale - et ce fut Beyrouth - pour se structurer en tant qu'Etat et en tant que nation ; il avait besoin d'infrastructures et ce furent une série de réalisations d'ouvrages urbains importants effectuées durant le Mandat et les débuts du Liban indépendant ; il avait besoin d'un cadre juridique et ce furent, comme nous l'avons vu, une série d'entreprises juridiques et jurisprudentielles, constitutionnelles et législatives qui accueillirent la volonté politique et contractuelle de fonder la nation et son Etat. Comment ne pas reconnaître et souligner que les trois Facultés de Médecine, de Droit et d'Ingénierie ont été à la base de ces différentes conditions matérielles et immatérielles, physiques et culturelles, en plus de l'action des Facultés dites ecclésiastiques, qui ont permis au Liban d'émerger et de s'affirmer en tant qu'Etat et en tant que nation en même temps ? Sans vouloir minimiser l'action des ingénieurs et des médecins, l'action de la Faculté de Droit a été déterminante. Notre faculté de Droit, dont le diplôme est le seul reconnu depuis 1964 par la Faculté de Droit de l'Université libanaise, fut la matrice de laquelle sont sortis des centaines de maîtres-œcuméniques et de hauts fonctionnaires tant de la magistrature que du service public. Selon un rapport de la Faculté, on compte parmi ses Anciens six Présidents de la République, un Président de l'Assemblée nationale, trois Présidents du Conseil, un grand nombre de ministres et de députés, tous les Présidents du Conseil supérieur de la magistrature et presque tous les bâtonniers de l'Ordre des avocats de Beyrouth. Des centaines d'autres dans divers ministères sont issus de la Faculté d'Ingénierie ou d'Economie, ce qui nous fait dire que la participation aux fonctions administratives, judiciaires et politiques venait en appui au jeune Etat libanais qui avait besoin de ces compétences pour s'affirmer et pour se développer au service de tous ses citoyens. Plus que cela, la Faculté de Droit de l'USJ, grâce au soutien de l'Université de Lyon, n'a-t-elle pas

(16) Jean Ducruet, *s.j.*, *Les motivations des premières fondations de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth*, Fédération Internationale des Universités Catholiques, Actes du second Symposium du projet : Université, Eglise, Culture : Les Universités Catholiques dans le Monde (1815-1962) Institut Catholique de Paris (23-25 avril 2001) (<http://www.fiuc.org/cms/LIVREAL/Hurtubise%202.pdf>) ; cf. p. 167.

(17) Extrait du Discours de sa Sainteté le pape Jean-Paul II à l'adresse des évêques du monde tout entier en octobre 1989.

assumé un rôle dans la genèse de l'Etat libanais et constitué un berceau pour l'Indépendance et le lieu de cristallisation de l'idée de la patrie libanaise ; ne peut-on pas dire aussi que c'est cette université qui a réveillé l'identité dormante du peuple libanais ?

(Devoir de fidélité et de continuité au cœur de la crise)

12. Ces quelques considérations nous amènent à notre troisième chapitre, celui qui développera le thème du **devoir de fidélité, de continuité d'une mission et de créativité visionnaire**. Ce devoir ne peut incomber, Messieurs les Doyens et les Membres du corps professoral et administratif des trois Facultés, au seul Recteur mais il vous appartient aussi à vous de le porter et de le traduire avec lui en des actes et des choix à moyen et long termes, tenant compte des constantes vivantes et des principes fondamentaux de notre Charte. Nous ne pouvons en aucun cas penser « créativité dans la fidélité » sans compter avec la profonde crise qui a secoué et qui continue de secouer notre espace libanais et moyen-oriental, cette crise ne pouvant être exclusivement qualifiée de politique, de religieuse ou de sociale mais surtout de crise de contrat social et national, de crise de civilisation. On dirait à ce propos que la description que fait Edgar Morin de cette crise actuelle de civilisation s'applique bien à notre situation locale et régionale lorsqu'il affirme dans son livre *la Voie* qu'il s'agit d'« *une crise de l'humanité qui ne parvient pas à accéder à l'humanité* »...Il ajoute : *L'économie a produit des richesses, mais aussi des misères inouïes. Son manque de régulation permet le déchaînement des côtés les plus sombres de l'individualisme. À cela se combine l'aggravation de diverses crises enchevêtrées, manichéismes aveugles, hystéries de guerre. Nous avons quitté la foi dans le progrès. Notre confiance en l'avenir a laissé la place à une incertitude immense et à un vide existentiel (...). Plus que jamais, l'état du monde nous renvoie à la question fondamentale d'améliorer les relations humaines », car « l'humanité aspire toujours à l'harmonie »⁽¹⁸⁾. Ce tableau si noir mais réel est contrebalancé par une note d'espoir qui affirme dans les termes du poète allemand Hölderlin que « *Là où croît le péril, croît aussi ce qui sauve* »⁽¹⁹⁾. Nous ne pouvons que faire nôtre et assumer cette déclaration dont le contenu interpelle la volonté de notre Université de participer à l'œuvre de salut de l'âme de notre pays et de notre peuple, à l'œuvre de changement, de l'enracinement et de la promotion des valeurs spirituelles et humaines communes dont nous avons urgemment besoin.*

(Une interrogation de la tradition pédagogique de la Compagnie de Jésus)

13. Cette œuvre de salut n'a cessé d'être le nerf de la mission de l'USJ, de ses trois Facultés centenaires comme de toutes ses institutions. Elle nous porte aujourd'hui à questionner la

(18) Texte d'un entretien avec Edgard Morin commentant son livre *la Voie*, sur Psychologies.com.

(19) Formule du poète Hölderlin dont le contenu rappelle la dialectique de son contemporain le philosophe Hegel.

Compagnie de Jésus et sa tradition, ainsi que les Jésuites qui y sont actifs, sur ce que peut apporter encore leur pédagogie et leur spiritualité à l'Université, son Hôpital Universitaire, ses étudiants, ses hommes et ses femmes engagés - enseignants ou non - au service de sa mission. Je voudrais avec vous réécouter une sommité française, Louis René, ancien président du Conseil de l'Ordre des Médecins en France, qui dit ce qui suit de la pédagogie des Jésuites : « *pour les pédagogues que sont les hommes de la Compagnie de Jésus, un enseignement de qualité, ne se comprend que s'il est fondé sur une base de réflexion qui permet d'établir une hiérarchie des valeurs : il ne s'agit pas d'émettre des règles érigées, des normes, des « tables de la loi » ; de donner des recettes ou de justifier des principes. Il s'agit d'apprendre aussi à réfléchir sur les influences de l'environnement culturel et social, d'apprendre à garder un esprit critique face aux pressions économiques ou idéologiques ; d'apprendre à répondre au pluralisme des valeurs de notre société* »⁽²⁰⁾. Autrement dit, comme l'affirme le Père Peter Hans Kolvenbach, ancien supérieur général des Jésuites, « *nos institutions apportent leur contribution essentielle à la société en instituant dans notre processus pédagogique une étude rigoureuse et honnête de tous les problèmes et de toutes les préoccupations qui sont cruciales pour l'homme. C'est la raison pour laquelle les universités de la Compagnie doivent tendre à un niveau académique de qualité* »⁽²¹⁾. Donner de l'importance à nos centenaires, c'est se rappeler notre mission éducative et spirituelle, notre spécificité pédagogique en voulant être proches des étudiants afin d'appliquer la *cura personalis*, le soin apporté à chaque étudiant pour qu'il atteigne la plénitude du succès qualitatif. Nous sommes tous invités, au cœur de l'effort entrepris pour rénover la pédagogie universitaire dans le cadre du processus de Bologne, à nous inspirer de cette pédagogie jésuite installée dans nos régions depuis bientôt quatre siècles !

(Ne jamais plier devant les adversités, la loi des frontières, Beyrouth « l'étoile du Liban »)

14. De même, cette œuvre de salut sera guidée par la volonté de ne jamais plier devant les adversités. C'est en fait en faisant face aux guerres et à la mort qu'une Université comme la nôtre a été fondée en 1875, suite aux événements douloureux de 1860. Ni la Première Guerre mondiale, ni la Deuxième, ni les guerres intérieures ou extérieures contre le Liban n'ont pu ébranler l'édifice intérieur de l'USJ. Hier encore, le secteur du Musée et la Rue de Damas étaient un champ de ruines ; hier ce campus était un squelette et la rue Huvelin était une zone de tous les dangers. Le campus médical qui fête cette année son premier centenaire, la Faculté de Médecine, la Faculté de Droit et l'ESIB représentaient hautement l'Université Saint-Joseph et la représentent toujours aujourd'hui. Il y eut des destructions, des passages à vide, des

(20) Jean Ducruet, *Un siècle de coopération franco-libanaise au service des professions de la santé*, Publications de l'Université Saint-Joseph, 1992, p. IV.

(21) Peter Hans Kolvenbach, « L'Université jésuite à la lumière du charisme ignatien ». Allocution du père Peter-Hans Kolvenbach, supérieur général de la Compagnie de Jésus à la Réunion internationale de l'enseignement supérieur jésuite Rome (Monte Cucco), le 27 mai 2001.

déplacements, des morts et des martyrs, mais les motivations les plus profondes n'ont jamais dévié, il a fallu seulement les adapter. Cela nous amène à dire que lorsque la vision est là, la motivation devient plus forte et elle redouble notre énergie. Aujourd'hui grâce à l'action des Jésuites et des responsables laïcs, tous ces édifices ont repris leurs missions comme terrain de savoir et d'apprentissage. Hier, la zone de la Rue de Damas était une zone de séparation, aujourd'hui et pour toujours je l'espère, elle demeurera l'axe de la rencontre et de l'échange en vérité, du dialogue et de la motivation pour le vivre-ensemble. Beyrouth qui a été choisie par les Jésuites pour y installer leurs premières Facultés civiles, piliers du développement humain et social, vaut toujours la peine d'être aimée et développée pour qu'elle soutienne l'existence d'un Liban lui-même message de paix et liberté, de convivialité et de justice. Au vu d' « *un Liban - comme le décrit un célèbre analyste - devenu un sanglant terrain de jeu surarmé et qui a sacrifié l'intérêt général public à des intérêts particularistes politiques nationaux et étrangers, clientélistes* »⁽²²⁾, pourquoi Beyrouth ne redeviendrait-elle pas « *la racine de la vie, la nourrice des cités, l'étoile du Liban* », comme la décrivait emphatiquement Nonnos l'auteur égypto-grec des *Dionysiaques* au V^e siècle⁽²³⁾ ? Plus simplement, nous sommes décidés plus que jamais, au niveau académique, de contribuer à ce que Beyrouth, reste l'une des reines somptueuses de la Méditerranée, reine de la culture, princesse qui unit et ne sépare pas, modèle de justice et de joie d'être et d'apprendre ensemble. Oui, Beyrouth est et restera l'étoile du Liban grâce à la contribution de chacun de ses citoyens, mais encore plus, grâce à la continuité de notre mission universitaire, celle de la Faculté de Médecine, de Droit et d'Ingénierie.

La célébration du centenaire devra faire réfléchir sur la manière dont une Faculté de Médecine, avec les autres Facultés de santé de l'USJ, avec l'Hôtel Dieu de France et l'Institut Supérieur de Santé publique qui verra le jour dans quelques mois, peuvent relever le défi de constituer un pôle d'excellence et de qualité, tissant autour d'eux un réseau de santé libanais qui rayonne sur la région du Proche et du Moyen-Orient. Forte de ses six mille anciens, pionnière en pédagogie et dans l'utilisation des nouvelles technologies, la Faculté de Médecine introduira prochainement un système d'enseignement révolutionnaire basé sur la simulation et demeurera ainsi, le cœur et le moteur de cette opération.

La Faculté d'Ingénierie forte de plus de sept mille diplômés, ne cesse de se rénover en s'adaptant aux exigences de la profession et du marché. Septembre prochain sera une date importante dans la marche de cette Faculté qui donnera l'exemple en offrant le premier master Oil and Gas en langue anglaise, adapté à un cadre culturel français avec l'appui de l'Institut français du pétrole et du géant mondial Total. Cela m'amène à dire qu'il ne s'agit point ici d'une trahison de la langue française à laquelle notre Université est attachée en se voulant l'un des piliers permanents

(22) Valéry Rasplus, sociologue, *la géopolitique de la crise du Liban*, sur le Huffington post, 22 /10/2012.

(23) Nonnos de Panopolis (en grec ancien Νόννος / *Nónnos*), poète grec né à Panopolis, en Égypte, au V^e siècle de l'ère chrétienne. Il est connu pour ses 48 chants *Les Dionysiaques*, sur la légende de Dionysios.

de la francophonie, mais d'une mise en œuvre du pluralisme linguistique en tant que valeur de la francophonie, ce qui permet à une institution francophone de ne pas se replier sur elle-même mais d'élargir son audience et de rayonner ainsi les valeurs de la francophonie.

La Faculté de Droit a fondé en son sein, pour ce centenaire, l'Académie *Berytus nutrix legum* afin de marquer sa parenté intime avec Beyrouth, nourrice des Lois, et de continuer l'œuvre prodigieuse de l'antique Ecole. Cette même Faculté vient de publier le Code civil traduit en langue arabe et a devancé d'autres institutions de l'USJ en installant une extension à Dubai, assumant ainsi la vocation régionale de notre Université.

Si les universités sont les richesses de la nation, l'Université Saint-Joseph s'est donnée au Liban et s'est enrichie de lui et de cette multitude de générations d'anciens diplômés venant de plusieurs régions et même de pays étrangers afin de se former en son sein. J'ai hâte que l'ensemble des 47 000 mille diplômés de l'USJ⁽²⁴⁾ soient de plus en plus intégrés à la vie de l'Université et à ses institutions comme forces morale, intellectuelle et matérielle, modèle positif des générations futures USJ. Plus que jamais, il est nécessaire qu'un étudiant diplômé de l'USJ, en quittant son *Alma Mater*, sa Faculté ou son Institut, puisse non seulement empocher un diplôme de qualité, mais aussi manifester sa reconnaissance envers son Université en se disant: « c'est là que j'ai été respecté, c'est là que j'ai acquis ma profession, c'est dans cette Université que j'ai noué des amitiés et que j'ai rencontré des maîtres qui m'ont marqué, c'est là où j'ai appris à réfléchir, à discerner et à poser un jugement pertinent ».

(Un engagement pour un Liban libre de ses servitudes, pour la Libanité)

15. Notre contribution à cette œuvre de salut sera réalisée par l'Université et dédiée à un Liban, qui malheureusement et au vu de l'exercice de la politique politicienne, est en train de devenir l'ombre de lui-même. Dans ce sens, une culture opportuniste manipulatrice de la religion et de la politique a dénaturé le vrai sens politique du confessionnalisme, levier du vivre-ensemble protecteur de l'entité libanaise, pour en faire une tare. Cette déviation encourage la corruption généralisée qui au lieu d'être limitée à n'être qu'un effet, devient un principe et un fondement. Là où le confessionnalisme détourné de son noble objectif progresse, c'est là que la religion se rétrécit et devient un problème politique et que la foi en Dieu et en la personne humaine faiblit. Aujourd'hui la Faculté de Droit et son Institut de Sciences politiques ont le devoir de réfléchir sur les réalités juridiques et sociales d'une législation et d'une pensée politique novatrices, sur les dynamiques qui sauraient nous conduire vers une destination plus sûre. La Médecine et l'Ingénierie devraient faire œuvre de créativité mais aussi de prudence pour accompagner ce Liban par leurs innovations et protéger autant la santé des personnes que leur environnement physique, en référence aux codes éthiques les plus sûrs.

(24) Il n'y a pas de relevé exhaustif du nombre d'Anciens diplômés de l'USJ. Il s'agit d'une estimation.

Pour être un levier de salut, nous devons réfléchir au sens à donner à notre action et à accorder à ce Liban toutes les chances d'une reprise et d'une sortie de crise. Un Liban fort deviendra un modèle pertinent pour bon nombre de pays autour de nous qui se débattent dans des crises qui leur seront fatales. C'est pour cela qu'il nous faudra, en réfléchissant aux différents besoins, tenter de donner un nouveau souffle à la Libanité⁽²⁵⁾, ce concept profondément historique, vécu comme œuvre créatrice des individus et de la communauté des citoyens libanais. Elle ne se conçoit pas comme l'opposé de l'arabité, mais comme une identité ouverte au partage des valeurs les plus sûres, à la complémentarité et à la solidarité. Repenser cette idée de Libanité et l'adapter à notre situation devront dépasser la sphère du politique pour essayer de galvaniser les énergies et proclamer très haut un attachement unanime à ce qui nous unit : l'Identité Libanaise dans la Diversité, la Liberté, l'Égalité et la Justice. Cette Libanité est l'arche de délivrance de tous les Libanais et de chaque Libanais. La Libanité telle que façonnée par bientôt cent ans de vie en commun, - l'âge de nos Facultés -, de succès et d'échecs, de triomphes et de drames, de fierté et d'abaissement, unit puissamment les hommes et les femmes de cette terre, cimente leurs divisions, ébranle les identités en guerre, embaume leurs déchirures, les a maintenus et les maintient unis contre vents et marées. Elle exprime les valeurs de respect mutuel, de démocratie singulière, de tolérance et de charité, de rébellion énergique contre l'envahisseur, valeurs auxquelles tous les Libanais communient. Elle exprime leur attachement inébranlable à la liberté sentie et vécue comme valeur suprême, aux libertés fondamentales et aux Droits de l'Homme. Elle exprime leur attachement à un ensemble de valeurs sociales et culturelles de solidarité dans l'épreuve, d'un savoir-vivre fait d'hospitalité et de générosité, d'un langage policé de sagesse contraire au langage dévalorisant d'une certaine politique, valeurs qui leur ont permis de surmonter les terribles épreuves auxquelles ils ont été soumis au cours du XX^e siècle et du début de ce siècle, et de survivre pour envisager un avenir meilleur.

(Combattre l'impunité et redresser la barre)

16. Cette œuvre de salut est d'autant plus nécessaire qu'elle est extrêmement ardue à réaliser car l'impunité à tous les niveaux est devenue un fléau qui menace d'effondrement non seulement notre système politique, mais même les fondements de notre société. Le pillage des biens publics et l'asservissement illégal des institutions de l'Etat à des intérêts privés, partisans et sordides, entament profondément la vie économique et la culture humaine du pays. L'impunité propage un sentiment profond d'injustice, de révolte et d'absurdité, chez une majorité de citoyens qui se soumettent à la Loi et adhèrent aux normes de la vie en commun. Face à ces atteintes, la justice

(25) C'est Chekri Ghanem (1861-1929), journaliste, essayiste, poète et dramaturge, militant de la première heure du Liban indépendant comme de la cause arabe qui fut l'un des premiers penseurs majeurs créateur du concept libanité, une libanité qui cependant, devait, selon lui, s'épanouir dans un cadre arabe, culturel autant que national.

se trouve très souvent dépourvue de moyens d'agir, ce qui poussera l'édifice national à s'effondrer si cet état de choses était toléré plus longtemps. Dans le paysage actuel, notre Université, réputée pour son objectivité et son sérieux, devra continuer à être le modèle de l'institution qui sait sanctionner, punir mais aussi récompenser et valoriser, en vertu de la conscience morale et des règles les plus élémentaires de l'éthique. « *Point d'Etat sans sacrifices, disait Charles de Gaulle en 1926 à l'adresse des étudiants diplômés de l'USJ ; c'est bien de sacrifices qu'est sorti celui du Liban* »⁽²⁶⁾.

(L'Université, institution solidaire)

17. Epilogue : Au terme de ces réflexions sur nos trois centennaires, il est évident que la première leçon à tirer est que ces anniversaires ne sont pas une simple promenade dans le passé, mais sont lourds de conséquences et deviennent implicatifs pour l'avenir des Facultés concernées ainsi que pour l'Université. Il est évident que nous avons à donner suite à ce qui a été exposé sous forme d'intentions, nous rappelant qu'à l'Université, les hommes de pensée préparent les hommes d'action mais ne les remplacent pas. Ce qui est certain, c'est que les vraies ressources humaines sont celles qui savent faire le lien entre la pensée, la parole et l'action et contribuer ainsi à la construction de l'homme de demain. Ces hommes et ces femmes sont mus par l'espérance, cette énergie intérieure qui nous fait dire que l'avenir est une promesse et qu'il est possible ensemble de traduire l'espérance en actes et en œuvres visibles. Cela signifie que l'espérance, selon la philosophie de Marc Bloch⁽²⁷⁾, implique la responsabilité de chacun, et l'invite là où il est, à croire dans cette mission et à la mettre en œuvre dans un esprit de partenariat. Cette responsabilité se traduit par trois objectifs : le premier consiste à nous donner les moyens de répondre aux innombrables demandes d'élèves et d'étudiants excellents ou méritants qui frappent à la porte de notre Université, ceux qui viennent de régions lointaines ou du secteur éducatif public ou issus de familles qui n'ont pas les moyens de payer une scolarité et qui tiennent à poursuivre leurs études à l'USJ pour en devenir un motif de fierté et devenir eux-mêmes fiers de leur appartenance à leur Alma Mater. C'est pourquoi il est nécessaire de croire dans l'élixir de la solidarité entre l'Université, ses amis et ses anciens afin de réaliser cet objectif sachant que les besoins sont bien importants et que l'USJ ne possède pas les fonds lui permettant d'y répondre ; grâce à la conscience solidaire tout devient possible.

Chers Amis, un objectif en amène généralement un autre ; le second objectif nous le voulons à la gloire de notre pays et à cette multitude de peintres, sculpteurs et autres artistes libanais qui méritent un Musée exposant sur les terrains de l'USJ, dans la continuité de l'âme esthétique de David Corm, au cœur même de Beyrouth, en face du Musée National, leurs œuvres de renom et

(26) Texte reproduit et commenté par le professeur Henri Awit dans *USJinfo*, juillet 2009. p 5.

(27) Ernst Bloch (8 juillet 1885 – 4 août 1977) est un philosophe humaniste connu pour avoir développé dans les trois tomes de son monumental ouvrage sur *le principe espérance*, ce thème de l'espérance et son rapport avec la responsabilité

leurs toiles de maîtres. Ce sera dans quelques années, grâce à l'initiative et l'appui d'un groupe d'hommes et de femmes acquis à cette idée, le Musée de l'Art contemporain et moderne libanais. Le troisième objectif est plutôt d'ordre moral mais néanmoins réel : si l'Université Saint-Joseph a été construite progressivement au fil de Facultés et d'Institutions répondant à des besoins, des institutions qui ont revendiqué leur autonomie par des procédures et des références propres, je dois aujourd'hui souligner que notre salut et notre avenir, tout en respectant la mission de chacune de nos institutions, ne peuvent se réaliser qu'à partir d'un nom auquel nous appartenons tous, celui de l'Université Saint-Joseph et d'une politique plus soutenue de mise en commun académique et pédagogique. Nous, en tant qu'Université, nous avons beau grandir, il est important que nous gardions les pieds sur terre, et que nous demeurions une université à taille humaine où chacun, enseignant, étudiant et personnel administratif, homme et femme, se sente respecté dans sa particularité et sa richesse dans le cadre d'une communauté unie et solidaire. C'est à partir de cette unité que nous pourrions rayonner et réaliser notre chef d'œuvre, la mission d'éduquer et de former les générations à venir.

Excellences, Mesdames et Messieurs, 100 ans, 130 ans sont peu de temps dans l'histoire d'une Institution comme la nôtre. Avant-hier, le grand Georges Naccache disait que *« ce serait sans doute une stupidité de dire qu'il n'y aurait pas eu de Liban sans l'Université Saint-Joseph ; mais il nous est à peu près impossible d'imaginer qu'elle aurait pu être l'autre figure de notre destin si elle n'avait pas existé »*⁽²⁸⁾ ; le Président du Parlement Monsieur Nabih Berri se faisait l'écho de ce cri lorsqu'il déclara récemment devant une délégation de l'USJ: *« je ne peux imaginer qu'elle aurait été l'avenir de notre pays sans le rôle qu'ont assumé l'Université américaine et l'Université Saint-Joseph de Beyrouth »*⁽²⁹⁾. Dans un passé lointain et proche, l'USJ a été un modèle de résistance et de résilience académiques, intellectuelles et spirituelles en manifestant sa volonté de continuer à œuvrer au service du pays lorsque le Liban était la proie de tous les problèmes. Elle l'a été, elle le sera toujours car elle a su et elle saura être à l'écoute de la voix de la société locale. Aujourd'hui nous devons continuer à écouter la voix de notre peuple pour lequel l'éducation scolaire et universitaire sont un capital à la base de notre richesse nationale et de notre pouvoir de récréation du réel et de changement des situations les plus intenable. Pour nos étudiants et avec eux, pour notre peuple et pour notre région arabe, faisons ensemble le pari du pouvoir de l'esprit et de l'intelligence du cœur pour que l'USJ soit toujours une garantie de l'excellence, de la moralité et de la citoyenneté, toujours porteuse de l'ardeur de la jeunesse, de la foi et de l'espérance.

(28) Cité par Jean Ducruet dans son allocution du 2 février 1991. Cf. J. Ducruet, *l'Université et la Cité*, p. 305-310.

(29) Cette rencontre eut lieu au mois de novembre 2013.